Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024





Décision SGA-DEC-2024-n° D: 060-216001743-20240613-DEC_2024_302-AR

Objet : Convention Dispositif Prévisionnel de Secours - Creil c'est l'été-Club 2024 - Animations d'été - Du 22 au 31 juillet 2024

Direction Générale des Service – Service de Prévention des Risques Majeurs et Urbains

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal;

Considérant

Que la ville de Creil souhaite faire appel à l'Association des Sauveteurs de l'Oise pour instaurer un Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre à l'occasion de la sécurisation des animations d'été Creil c'est l'Été - Club 2024 qui se dérouleront sur la Plaine de Jeux à Creil du 22 au 31 juillet 2024 ;

Décide

Article 1: de signer la convention de prestation de service n°196261et son annexe avec l'association des Sauveteurs de l'Oise, sise 33 rue de Paris à Compiègne (60200), représentée par le Président Départemental des Sauveteurs de l'Oise, M. DUVAL Stevens, pour la mise en place dudit Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre.

Article 2 : le présent Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre sera mis en place à titre gracieux par l'association des Sauveteurs de l'Oise.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis -14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 30 mai 2024

aude VILLEMAIN

Date de notification: 1 3 JUIN 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 1 3 JUIN 2024